Municipalité

Préavis **N° 23 - 2017**
au Conseil communal

Budget de l'année 2018

Responsabilité(s) du dossier : • **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, M. G. Reichen, syndic**
Pully, le 1er novembre 2017

Table des matières

1. Objet du préavis ____ 3

2. Analyses ____ 4

2.1. Analyse des charges ____ 5
2.1.1. Charges maîtrisables ____ 5
2.1.1.1. Autorités et personnel ____ 6
2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises ____ 8
2.1.1.3. Aides et subventions ____ 9
2.1.2. Charges non maîtrisables ____ 10
2.1.2.1. Intérêts passifs ____ 12
2.1.2.2. Amortissements ____ 13
2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités ____ 13
2.1.2.3.1 Adaptations de système de péréquation ____ 14
2.1.2.3.2 Financement de la facture sociale ____ 15
2.1.2.3.3 Financement de la péréquation directe horizontale ____ 17
2.1.2.3.4 Charges péréquatives Récapitulatif ____ 20
2.1.2.3.5 Estimation du décompte final 2017 de la péréquation ____ 21
2.1.2.3.6 Transports publics ____ 22
2.1.2.3.7 Report des charges cantonales – Conclusions ____ 24
2.1.3. Charges internes ____ 24
2.1.3.1. Imputations internes (charges) ____ 24
2.1.3.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux ____ 25

2.2. Analyse des charges – Récapitulation ____ 27

2.3. Analyse des revenus ____ 28
2.3.1. Revenus fiscaux ____ 28
2.3.1.1. Impôt sur le revenu ____ 30
2.3.1.2. Impôt sur la fortune ____ 31
2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers ____ 32
2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés ____ 32
2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés ____ 33
2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation ____ 33
2.3.1.7. Impôts sur les successions et les donations ____ 33
2.3.1.8. Par sur l'impôt sur les gains immobiliers ____ 33
2.3.1.9. Recettes fiscales – Conclusion ____ 33
2.3.2. Revenus non fiscaux ____ 34
2.3.3. Revenus internes ____ 36
2.3.4. Analyse des revenus – Récapitulatif ____ 39

3. Communication ____ 41

4. Conclusions ____ 41

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2018, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2014 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation aux charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré une situation économique incertaine, le bouclement des comptes de l'année 2015 a été une nouvelle fois positif. Néanmoins, nous avons dû constater une érosion relativement importante de la marge d'autofinancement, limitant ainsi la possibilité pour notre Commune de financer ses investissements à l'aide de fonds propres, favorisant ainsi la progression de notre endettement.

Le bouclement des comptes de l'année 2016 confirme le constat émis lors du bouclement des comptes 2015. En effet, les recettes fiscales ont tendance à stagner voire même à baisser alors que les charges péréquatives sont en nette progression. Ceci a pour effet que l'exercice 2016 s'est soldé par une perte de l'ordre de CHF 3.4 mios et une marge d'autofinancement pratiquement nulle, favorisant ainsi la progression de notre endettement.

L'exercice 2017, quant à lui, devrait être très proche de l'équilibre grâce à une légère progression des recettes fiscales. De plus, la marge d'autofinancement, ne devrait pas être suffisante afin de financer l'entier des dépenses d'investissements consentis durant l'année 2016.

Par son budget 2018, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Néanmoins, la création de places supplémentaires d'accueil de jour des enfants engendre des coûts supplémentaires qui sont intégrés dans le budget 2018.

Par ailleurs, le budget 2018 intègre une légère progression de l'effectif du personnel communal qui est surtout due à la régularisation de postes d'auxiliaires en contrats de durée déterminée.

Néanmoins, la Municipalité déplore un niveau des charges liées à la péréquation qui reste important et ce, malgré une diminution des recettes fiscales. Ce phénomène est essentiellement dû à la modification du système péréquatif suite à l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE II), même si cette dernière a fait l'objet d'un refus de la population au niveau national. En effet, ceci aura pour conséquence, de manière progressive, d'augmenter notre participation au financement des charges péréquatives d'ici à l'année 2019.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal identique à celui utilisé pour les exercices 2016 et 2017, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2018.

Malgré tous les éléments mentionnés ci-dessus, la Municipalité est en mesure de soumettre au Conseil communal, un budget 2018 certes déficitaire mais relativement proche de l'équilibre.

A l'instar des budgets des années 2011 à 2017, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et des traitements des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 94'900.00 pour l'année 2018 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget 2017 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2018, le budget 2017 voté par le Conseil communal, les comptes 2016 et les comptes 2015 (en CHF) :

	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des charges	157'825'700.00	154'542'800.00	155'292'969.83	159'561'164.78
Total des revenus	156'992'100.00	154'666'000.00	151'912'054.13	160'005'026.17
Résultats (- = Bénéfice)	**833'600.00**	**-123'200.00**	**3'380'915.70**	**-443'861.39**

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**30'243'700.00**	29'571'500.00	672'200.00	2.3%
Biens, services et marchandises	**23'395'600.00**	23'058'900.00	336'700.00	1.5%
Aides et subventions	**7'986'000.00**	6'945'600.00	1'040'400.00	15.0%
Total des charges maîtrisables	**61'625'300.00**	**59'576'000.00**	**2'049'300.00**	**3.4%**

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2018 et les comptes de l'année 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Comptes 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**30'243'700.00**	29'359'517.29	884'182.71	3.0%
Biens, services et marchandises	**23'395'600.00**	23'555'172.95	-159'572.95	-0.7%
Aides et subventions	**7'986'000.00**	6'708'118.71	1'277'881.29	19.0%
Total des charges maîtrisables	**61'625'300.00**	**59'622'808.95**	**2'002'491.05**	**3.4%**

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 2.3% par rapport au budget 2017 et de 3.0% par rapport aux comptes 2016.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'elles sont en légère hausse de 1.5% par rapport au budget 2017 et en légère baisse de 0.7% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions progressent nettement de 15.0% par rapport au budget 2017 et de 19.0% par rapport aux comptes 2016.

2.1.1.1. Autorités et personnel

La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2017 (+1.40 ETP)
- Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2018 (+3.15 ETP)
- Indexation des salaires et augmentation statutaire
- Augmentation assurance perte de gain

Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2017

Le budget 2017 prévoyait une augmentation de l'effectif du personnel communal de 1.40 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2017 est de 174.20 ETP.

Augmentation de l'effectif du personnel communal

Le budget 2018 prévoit une augmentation de l'effectif du personnel communal de 3.15 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2018 est de 177.35 ETP.

Cette progression concerne principalement des pérennisations de postes occasionnels en postes fixes.

Le tableau récapitulatif ci-après indique les variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale par rapport au budget 2017 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
110	Administration générale – Pérennisation poste juriste	+0.50
140	Communication – Pérennisation poste spéc. comm.	+1.00
153	Musées – Conservatrice Musée Ramuz (préavis 13-2017)	+0.70
190	Informatique – Pérennisation poste ingénieur système	+1.00
410	Bureau technique – Diminution pourcentage activité	-0.25
823	SI - Electricité – Augmentation pourcentage activité	+0.20
	Augmentation de l'effectif	**+3.15**

Indexation des salaires et augmentations statutaires

Pour l'année 2018, nous avons pris en compte une indexation des salaires de 0.3%. En effet, il faut s'attendre à un très probable accroissement des prix à la consommation d'ici la fin de l'année 2018. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont décidées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année : le montant effectif est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

Augmentation assurance perte de gain

Le contrat d'assurance perte de gain en cas de maladie et d'accident arrive à échéance. Par conséquent, nous avons été contraints de faire un appel aux marchés publics afin d'établir un nouveau contrat. Ainsi, nous devons constater que l'offre de l'assurance qui a remporté le marché est supérieure d'environ CHF 100'000.00 au précédent contrat. Cette importante hausse est en partie due au taux de sinistralité de notre Commune qui a augmenté durant ces dernières années, suite à quelques cas plus ou moins lourds.

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en légère progression de 1.5% par rapport au budget 2017 et en légère diminution de 0.7% par rapport aux comptes de l'année 2016.

La progression d'un peu moins de CHF 340'000.00 par rapport au budget de l'année 2017 provient pour l'essentiel des postes suivants :

		Montants (en CHF)
a) Achat de machines et de matériel d'exploitation	CHF	160'000.00
b) Entretien des canalisations	CHF	90'000.00
c) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	65'000.00
d) Entretien cours d'eau, lacs et ouvrages protection	CHF	25'000.00
Total	**CHF**	**340'000.00**

a) Achat de machines et de matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 893'300.00 qui a été prévue dans le budget 2018, soit une progression d'environ CHF 160'000.00 par rapport au budget 2017. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

Description		Montants
Remplacement des hauts-parleurs Théâtre de l'Octogone	CHF	14'000.00
Remplacement instrumentation cadastre (tachéomètre + GPS)	CHF	91'000.00
Remplacement des compteurs électriques	CHF	40'000.00
Achat d'un nouveau chariot élévateur	CHF	17'000.00
Divers écarts	CHF	-2'000.00
Total augmentation des achats machines + mat. exploit.	**CHF**	**160'000.00**

b) Entretien des canalisations

C'est la somme totale de CHF 526'300.00 qui a été prévue dans le budget 2018, soit une progression d'environ CHF 90'000.00 par rapport au budget 2017. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

Description		Montants
Augmentation curage et entretien canalisations eaux usées	CHF	55'000.00
Augmentation entretien canalisations eaux claires	CHF	26'000.00
Divers écarts	CHF	9'000.00
Total augmentation de l'entretien des canalisations	**CHF**	**90'000.00**

c) Entretien des parcs et des zones de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'742'600.00 qui a été prévue dans le budget 2018, soit une progression d'environ CHF 65'000.00 par rapport au budget 2017. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

Description		Montants
Pose éclairage public sur cheminement tennis-club	CHF	25'000.00
Rénovation mur d'entrainement tennis-club	CHF	12'000.00
Augmentation entretien courant parcs et cimetières	CHF	27'000.00
Divers écarts	CHF	1'000.00
Total augmentation entretien parcs et zones de loisirs	**CHF**	**65'000.00**

d) Entretien des cours d'eau, des lacs et des ouvrages de protection

C'est la somme totale de CHF 70'000.00 qui a été prévue dans le budget 2018, soit une progression d'environ CHF 25'000.00 par rapport au budget 2017. Cette hausse s'explique en grande partie par le remplacement partiel de la chaîne mère du port de plaisance.

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont quant à elles, en forte progression par rapport au budget 2017 (+15.0%) et aux comptes de l'année 2016 (+19.0%).

L'importante progression constatée par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016 provient pour l'essentiel de la mise à disposition de la population d'environ 200 places supplémentaires d'accueil de jour des enfants.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :

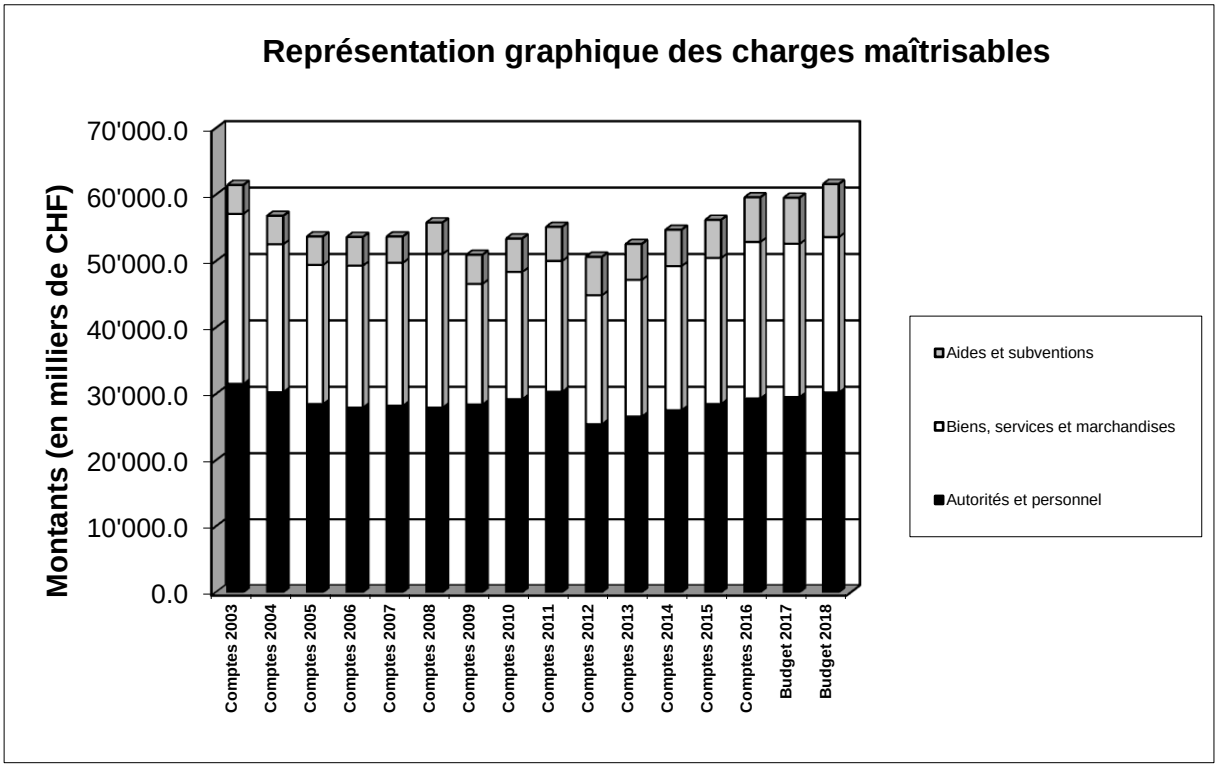

Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1er janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**801'000.00**	1'190'500.00	-389'500.00	-32.7%
Amortissements	**6'402'700.00**	5'111'500.00	1'291'200.00	25.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**77'789'600.00**	77'670'400.00	119'200.00	0.2%
Total des charges non maîtrisables	**84'993'300.00**	**83'972'400.00**	**1'020'900.00**	**1.2%**

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2018 et les comptes 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Comptes 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**801'000.00**	1'018'583.68	-217'583.68	-21.4%
Amortissements	**6'402'700.00**	3'888'752.14	2'513'947.86	64.6%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**77'789'600.00**	78'215'091.43	-425'491.43	-0.5%
Total des charges non maîtrisables	**84'993'300.00**	**83'122'427.25**	**1'870'872.75**	**2.3%**

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

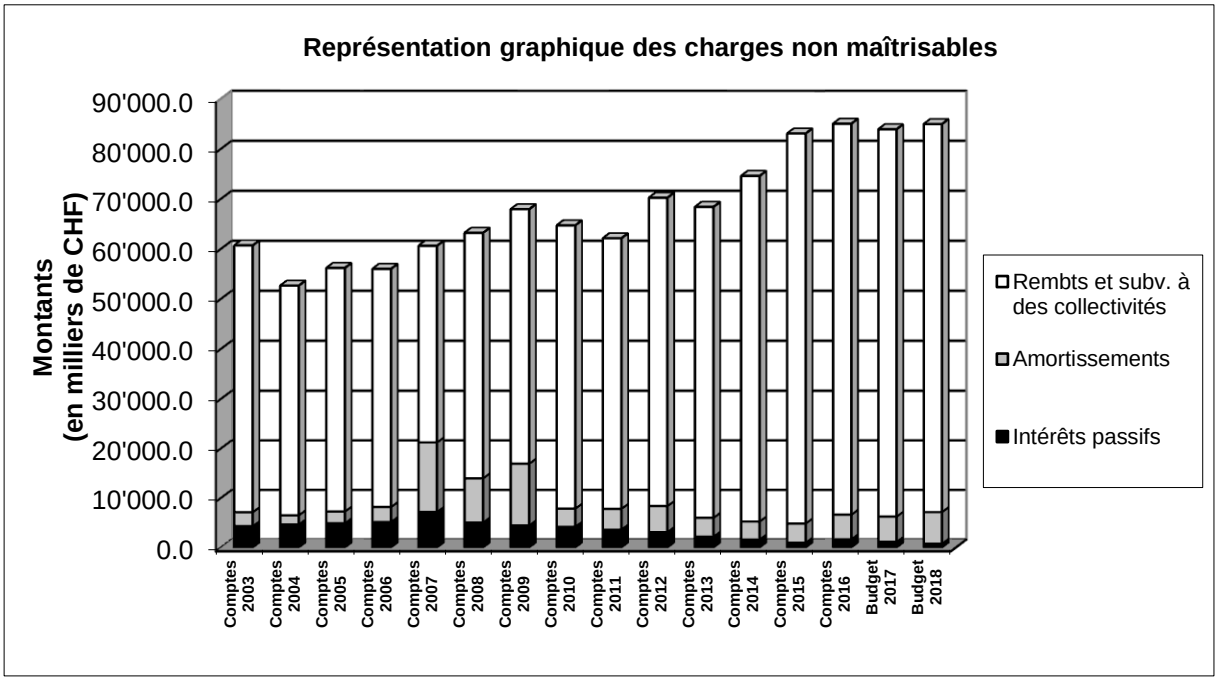

2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2018, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2018	+156'992.1
Total des charges prévues dans le budget 2018	-157'825.7
Déficit prévu dans le budget 2018	-833.6
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2018	10'749.1
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2018	-10'749.1
Amortissements comptables prévus dans le budget 2018 (minimum légal)	6'402.7
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2018	458.0
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2018	-3'195.1
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2018	**2'832.0**
Investissements prévus pour l'année 2018	-15'000.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	**-12'168.0**
Liquidités prévisibles au 1er janvier 2018	**2'000.0**
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2018	**-10'168.0**
Dette probable au 31 décembre 2018	**-100'000.0**

Ainsi, au 31 décembre 2018, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios.

Les intérêts passifs au budget 2018 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 390'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2017. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 71.4 mios, ce qui a pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 2.9 mios, soit une diminution de charges de l'équivalent de deux points d'impôt.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2018 :

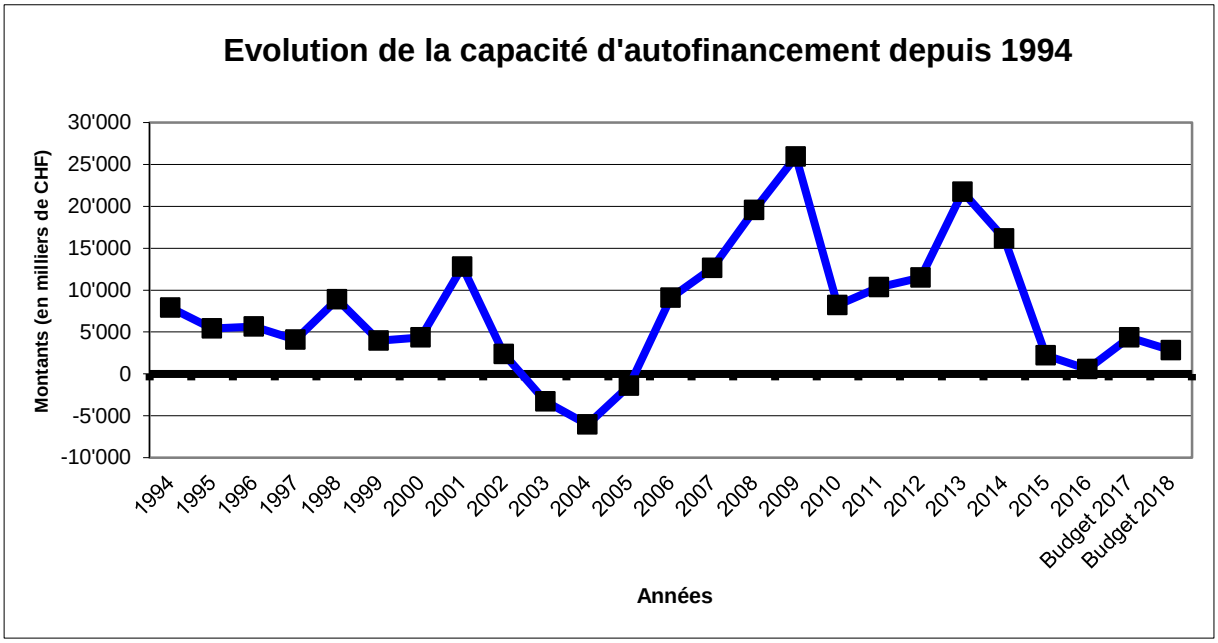

On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives, et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2014 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale. Dès l'année 2015, nous remarquons que la marge d'autofinancement se réduit très nettement et ne suffira pas à financer l'entier des dépenses d'investissements.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en forte progression de 25.3% par rapport au budget 2017 et de 64.6% par rapport aux comptes 2016. Ceci provient pour l'essentiel du fait que de nombreux objets d'investissements seront bouclés d'ici la fin de l'année 2017 et, par conséquent, commenceront à être amortis durant l'année 2018. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Nous pouvons ainsi constater une légère augmentation de ce type de charges de 0.2% par rapport au budget 2017 et une légère diminution de 0.5% par rapport aux montants réalisés dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2016. L'année 2017 a été marquée par les premiers effets de l'entrée en vigueur des modifications du système péréquatif vaudois afin de prendre en compte les pertes fiscales liées à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Malgré le refus du peuple suisse de la RIE III, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de maintenir l'adaptation du système de péréquation.

2.1.2.3.1 Adaptations de système de péréquation

Pour les années 2017 et 2018, le Grand Conseil a accepté de modifier le système péréquatif sur deux aspects : le plafond de l'aide péréquative et la valeur du point d'impôt écrêté. Ces mesures entreront progressivement en vigueur de 2017 à 2019. Ces modifications visent à adapter le système de péréquation en prenant en compte les effets des conséquences financières induites par la supposée entrée en vigueur de la RIE III.

En ce qui concerne la valeur du point d'impôt écrêtée, son calcul est modifié dès l'année 2017, mais les principes restent. Ce n'est qu'en 2019 que cette valeur, comme référence dans la péréquation, est totalement supprimée. Relevons encore que le processus d'écrêtage, pour le financement de la facture sociale, est maintenu. Ainsi, la suppression du point d'impôt écrêté, est entrée progressivement en vigueur dès le 1er janvier 2017 pour produire pleinement ses effets dès janvier 2019. Les acomptes 2018 tiennent compte de l'abaissement à 50% (65% en 2017) de la prise en considération de l'écrêtage pour déterminer le point d'impôt écrêté.

D'autres modifications viennent compléter l'adaptation : un nouveau palier d'écrêtage, l'abaissement des taux d'écrêtage, l'adaptation du plafond des redistributions pour les dépenses thématiques et l'augmentation du premier palier de la couche population.

Dès l'entrée en vigueur du projet fiscale 2017 (PF17), une compensation fédérale en faveur des cantons est prévue. Cette compensation sera en partie redistribuée aux Communes, en fonction du nombre d'emplois par commune. Les montants redistribués au titre de la compensation des pertes du PF17 le sont « avant péréquation », ce qui signifie qu'ils sont considérés comme du revenu pris en compte dans la péréquation.

Les modifications font apparaître des situations dans lesquelles les charges péréquatives d'une commune peuvent augmenter plus fortement que les recettes fiscales. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a souhaité prendre des mesures. Sur proposition du Service des communes et du logement (SCL) et après une large consultation des associations faitières, le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil d'abaisser le plafond de l'effort à 45 points pendant les années 2018 et 2019, dans l'attente de la mise en place d'une nouvelle péréquation. Bien que cette proposition doive encore être votée par le Grand Conseil, il a été décidé d'en tenir compte lors de l'établissement des acomptes 2018 déjà. Si le Grand Conseil devait remettre en question cette modification, toutes les communes seraient impactées mais d'une manière mineure. Seules celles directement concernées par la modification seraient plus fortement touchées.

Par conséquent, les différentes adaptations du système péréquatif vaudois auront malheureusement un impact négatif sur les finances de notre Commune. En effet, dès l'année 2019, il faut s'attendre à une progression de notre participation au financement des charges péréquatives l'équivalent d'environ 6 points d'impôts. Ces modifications ont des effets positifs pour environ 200 communes, un effet neutre pour environ 50 communes et des effets financiers négatifs pour environ 60 communes, dont Pully. Pour terminer, il est important de préciser que ces adaptations déploieront déjà leurs premiers effets

financiers dès l'année 2017. Par conséquent, dans les acomptes de l'année 2018, sont inclus les premiers effets de la modification de la péréquation.

2.1.2.3.2 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le système actuel de péréquation, entré en vigueur le 1er janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, sont financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- l'enseignement spécialisé ;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, y compris les premiers effets des adaptations, se présente de la manière suivante :

Couches		**Montants**
1ère couche – Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	3'949'400.00
2ème couche – Ecrêtage de la capacité financière	CHF	10'166'000.00
3ème couche – Paiement en points d'impôts écrêtés (15.12)	CHF	20'241'600.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	**CHF**	**34'357'000.00**

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui lui a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2018 est supérieure d'environ CHF 7.0 mios. De plus, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôts en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 8.1 mios. Ainsi, sept ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est supérieure d'environ 25% qu'au moment de l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôts. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 15.1 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2018 et le décompte final pour l'année 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2018	Décompte 2016	Différence	Différence (en %)
1ère couche	3'949'400.00	3'949'352.00	48.00	0.0%
2ème couche	10'166'000.00	10'075'736.00	90'264.00	0.9%
3ème couche	20'241'600.00	18'434'990.00	1'806'610.00	9.8%
Total facture sociale	**34'357'000.00**	**32'460'078.00**	**1'896'922.00**	**5.8%**

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Libellé	Budget 2018	Budget 2017	Différence	Différence (en %)
1ère couche	3'949'400.00	5'650'300.00	-1'700'900.00	-30.1%
2ème couche	10'166'000.00	9'932'500.00	233'500.00	2.4%
3ème couche	20'241'600.00	19'626'200.00	615'400.00	3.1%
Total facture sociale	**34'357'000.00**	**35'209'000.00**	**-852'000.00**	**-2.4%**

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2018 est d'environ CHF 770.5 mios, soit une augmentation de 4.8% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2017.

On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 34.4 mios pour le budget 2018, soit une augmentation de CHF 24.6 mios (+251.0%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 33 points d'impôts
- 2005 36 points d'impôts
- 2006 27 points d'impôts
- 2007 17 points d'impôts
- 2008 20 points d'impôts
- 2009 20 points d'impôts
- 2010 24 points d'impôts
- 2011 20 points d'impôts
- 2012 21 points d'impôts
- 2013 20 points d'impôts
- 2014 21 points d'impôts
- 2015 29 points d'impôts
- 2016 27 points d'impôts
- 2017 (budget) 25 points d'impôts
- 2018 (budget) 24 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater, depuis 1994, la facture sociale exprimée en points d'impôts a augmenté de 60%. Ceci veut dire également que le 39% de l'impôt perçu sur les revenus, la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 37 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

En résumé, notre participation au financement de la facture sociale accuse une forte augmentation comparée au décompte de l'année 2016. Une partie de cette progression s'explique par l'adaptation du système péréquatif vaudois qui nous est très défavorable et ce, malgré une stagnation, voire une baisse de nos recettes fiscales. De plus, le montant global de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises accuse une progression de l'ordre de 4.0% par rapport au décompte final de l'année 2016.

2.1.2.3.3 Financement de la péréquation directe horizontale

La péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement en trois mécaniques de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2018, cela représente l'équivalent de 18.81 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements		**Montants**
Distribution 1ère couche – Population	CHF	-12'696'600.00
Distribution 2ème couche – Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3ème couche – Dépenses thématiques	CHF	-1'335'200.00
1er plafonnement – Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2ème plafonnement – Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3ème plafonnement – Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.81 points)	CHF	25'181'500.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	**CHF**	**11'149'700.00**

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2018 est supérieure de CHF 2'178'700.00 par rapport au budget 2017. Cette forte progression provient des adaptations apportées au modèle péréquatif vaudois.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

- 2001 7.7 points d'impôts
- 2002 7.5 points d'impôts
- 2003 6.8 points d'impôts
- 2004 6.6 points d'impôts
- 2005 8.2 points d'impôts
- 2006 9.6 points d'impôts
- 2007 8.6 points d'impôts
- 2008 8.8 points d'impôts
- 2009 8.0 points d'impôts
- 2010 11.5 points d'impôts
- 2011 5.4 points d'impôts
- 2012 6.1 points d'impôts
- 2013 5.1 points d'impôts
- 2014 5.6 points d'impôts
- 2015 7.6 points d'impôts
- 2016 5.9 points d'impôts
- 2017 (budget) 6.4 points d'impôts
- 2018 (budget) 7.7 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2011 à CHF 11.1 mios pour le budget 2018, soit une augmentation d'environ CHF 4.6 mios (+69.7%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation incluant les adaptations est au même niveau que celui constaté durant l'année 2001, soit l'équivalent de 7.7 points d'impôts.

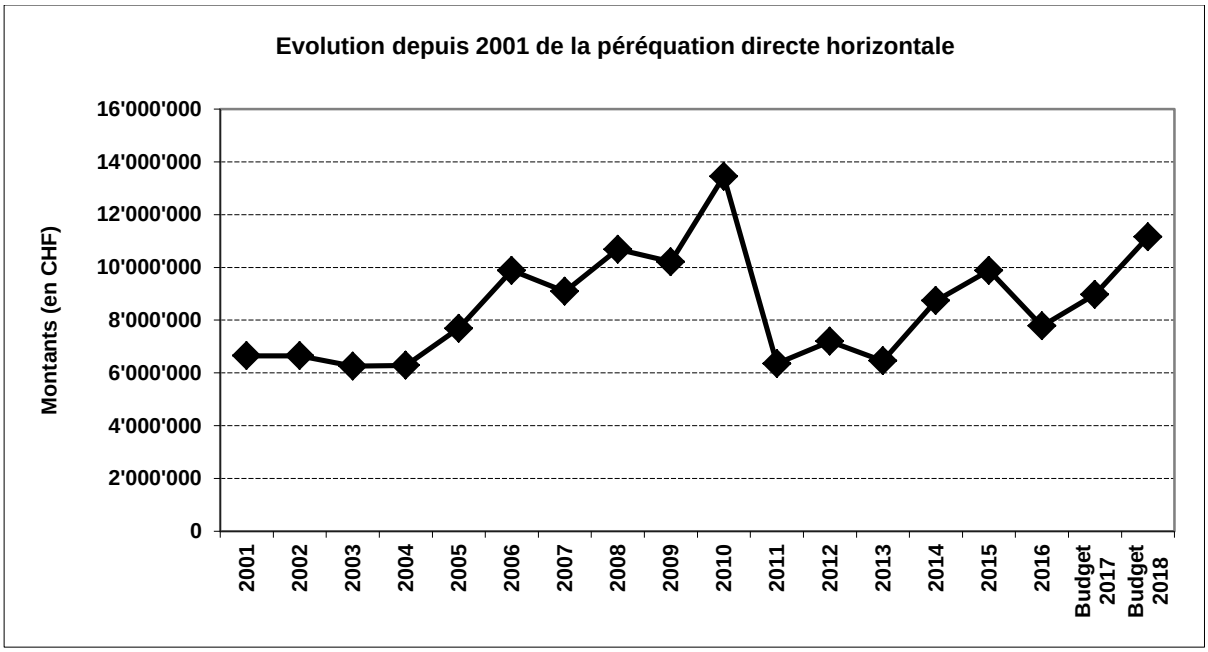

La progression constatée sur les acomptes 2018 provient essentiellement des modifications apportées au modèle péréquatif. En effet, ces dernières ont pour conséquence d'augmenter notre participation au financement de la péréquation directe hirizontale.

2.1.2.3.4 Charges péréquatives Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Libellé	Budget 2018	Budget 2017	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	34'357'000.00	35'209'000.00	-852'000.00	-2.4%
Alimentation fonds péréquation	25'181'500.00	23'498'900.00	1'682'600.00	7.2%
Retour sur péréquation directe	-14'031'800.00	-14'527'900.00	496'100.00	3.4%
Réforme policière	1'743'200.00	1'697'200.00	46'000.00	2.7%
Total péréquation directe horizontale nette	**47'249'900.00**	**45'877'200.00**	**1'372'700.00**	**3.0%**

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2018 et le décompte final de l'année 2016 (en CHF) :

Libellé	Budget 2018	Décompte 2016	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	34'357'000.00	32'460'078.00	1'896'922.00	5.8%
Alimentation fonds péréquation	25'181'500.00	23'331'216.00	1'850'284.00	7.9%
Retour sur péréquation directe	-14'031'800.00	-14'449'139.00	417'339.00	2.9%
Réforme policière	1'743'200.00	1'609'585.00	133'615.00	8.3%
Total péréquation directe horizontale nette	**47'249'900.00**	**42'951'740.00**	**4'298'160.00**	**10.0%**

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu moins de CHF 4.3 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2016. Cet écart est essentiellement dû aux adaptations intervenues de manière progressive sur le modèle péréquatif. Par conséquent, il faut s'attendre, pour le budget 2019, encore à une progression de notre participation au financement des charges péréquatives, car, dès l'année 2019, les adaptations provoqueront leurs pleins effets.

2.1.2.3.5 Estimation du décompte final 2017 de la péréquation

Lors du calcul des acomptes de l'année 2017, les données prises en compte ont été les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2015.

De plus, tout porte à croire que les recettes fiscales qui seront réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2017, seront inférieures à celles prévues dans le budget 2017.

Dans ces circonstances, il est fort probable que le décompte final 2017 de la péréquation, qui interviendra dans le courant de l'année 2018, soit favorable à notre Commune.

Par conséquent, nous avons décidé de prendre en compte cette donnée et ainsi évaluer de manière la plus scientifique possible, l'impact du décompte final 2017 de la péréquation qui viendra influencer les comptes de l'année 2018. Pour ce faire, nous avons utilisé le modèle mis à disposition par l'Union des communes vaudoises (UCV), permettant d'établir des projections.

A l'aide de ce modèle, nous arrivons à la conclusion que le décompte final de l'année 2017 de la péréquation nous sera favorable globalement de la somme de CHF 3'148'000.00.

Cette somme se compose des éléments suivants :

Estimation décompte final 2017 de la péréquation		**Montants**
Alimentation du fonds de péréquation (220.3520.01)	CHF	-443'000.00
Retour couche population (220.4527.01)	CHF	-300'000.00
Retour dépenses thématiques (220.4527.01)	CHF	-45'000.00
Facture sociale (720.3515.01)	CHF	-2'360'000.00
Total estimation décompte final 2017 de la péréquation	**CHF**	**-3'148'000.00**

Il est important de préciser que cette estimation est approximative. En effet, le modèle de calcul de l'UCV prend en compte le fait que les recettes fiscales des autres communes vaudoises restent dans les mêmes proportions que celles qui ont été réalisées dans le cadre du bouclement des comptes de l'année 2016. En effet, si elles devaient baisser proportionnellement plus que celles de notre Commune, ce résultat positif deviendrait caduc.

Ainsi, la somme de CHF 3'148'000.00 vient améliorer le résultat prévisible dans le budget de l'année 2018.

2.1.2.3.6 Transports publics

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2018 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	6'022'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n°5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'678'000.00
Montant porté au budget 2018	**CHF**	**7'700'000.00**

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

- 2001 5.9 points d'impôts
- 2002 4.0 points d'impôts
- 2003 4.6 points d'impôts
- 2004 4.9 points d'impôts
- 2005 4.3 points d'impôts
- 2006 4.4 points d'impôts
- 2007 5.2 points d'impôts
- 2008 4.8 points d'impôts
- 2009 4.8 points d'impôts
- 2010 5.5 points d'impôts
- 2011 6.0 points d'impôts
- 2012 5.2 points d'impôts
- 2013 4.6 points d'impôts
- 2014 5.3 points d'impôts
- 2015 5.4 points d'impôts
- 2016 5.2 points d'impôts
- 2017 (budget) 5.6 points d'impôts
- 2018 (budget) 5.3 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :

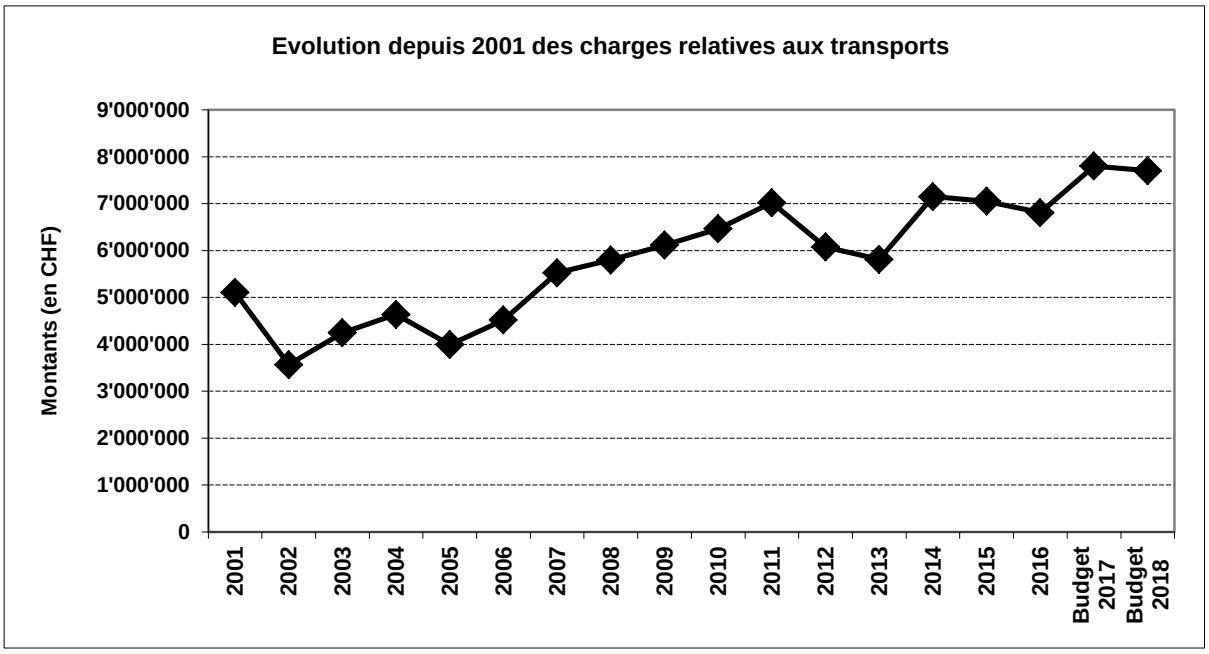

L'augmentation constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du coût d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2. De plus, la progression constatée en 2017 représente l'augmentation de l'offre de transports délivrée par les transports publics lausannois (TL).

2.1.2.3.7 Report des charges cantonales – Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

- 2001 33.6 points d'impôts
- 2002 35.5 points d'impôts
- 2003 58.1 points d'impôts
- 2004 48.6 points d'impôts
- 2005 52.3 points d'impôts
- 2006 46.6 points d'impôts
- 2007 30.6 points d'impôts
- 2008 33.6 points d'impôts
- 2009 32.8 points d'impôts
- 2010 41.0 points d'impôts
- 2011 31.4 points d'impôts
- 2012 33.6 points d'impôts
- 2013 30.9 points d'impôts
- 2014 31.9 points d'impôts
- 2015 43.7 points d'impôts
- 2016 39.3 points d'impôts
- 2017 (budget) 38.5 points d'impôts
- 2018 (budget) 38.2 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2018, inférieure à celle réalisée dans les comptes 2016.

2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.3.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.3.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2018 et le budget 2017 :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**10'749'100.00**	10'408'400.00	340'700.00	3.3%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	**458'000.00**	586'000.00	-128'000.00	-21.8%
Total des charges internes	**11'207'100.00**	**10'994'400.00**	**212'700.00**	**1.9%**

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2018 et les comptes 2016 :

Intitulé	Budget 2018	Comptes 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**10'749'100.00**	10'529'815.13	219'284.87	2.1%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	**458'000.00**	2'017'918.50	-1'559'918.50	-77.3%
Total des charges internes	**11'207'100.00**	**12'547'733.63**	**-1'340'633.63**	**-10.7%**

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2016 provient essentiellement des fonds d'égalisation des résultats des activités communales financées par des taxes.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

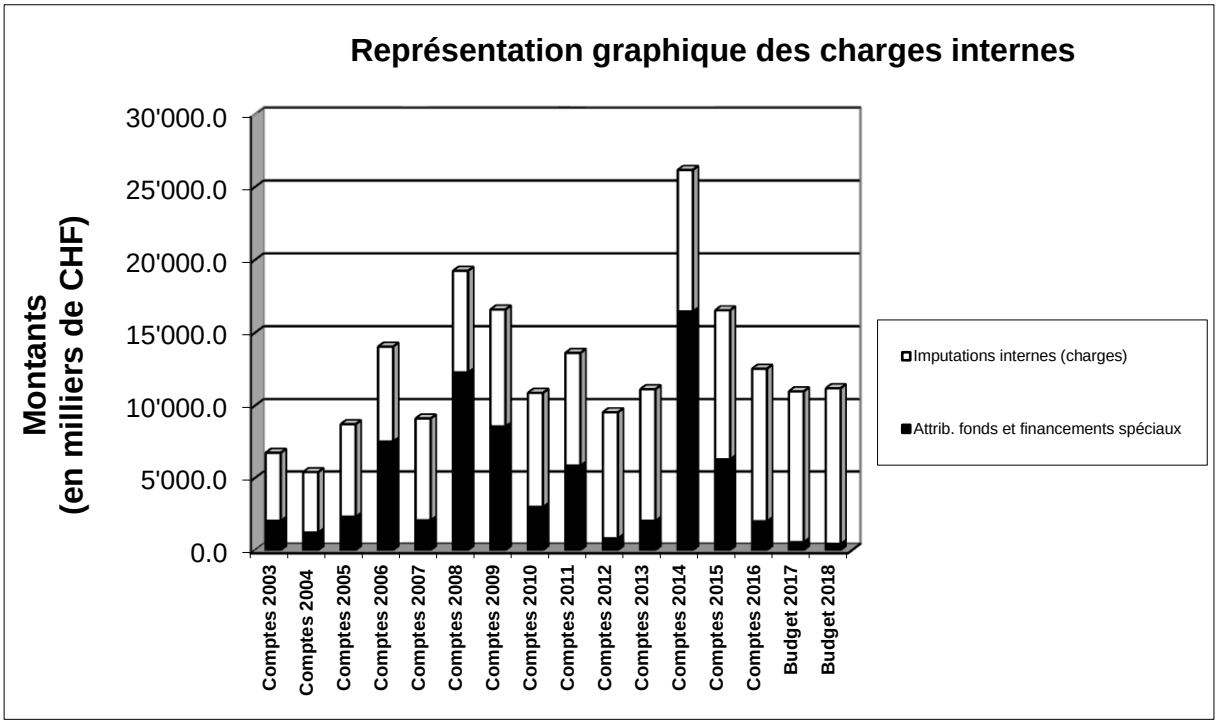

2.2. Analyse des charges – Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2018, au budget 2017, aux comptes 2016 ainsi qu'aux comptes 2015 :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Autorités et personnel	**30'243'700.00**	29'571'500.00	29'359'517.29	28'512'386.69
Biens, services et marchandises	**23'395'600.00**	23'058'900.00	23'555'172.95	21'981'669.41
Aides et subventions	**7'986'000.00**	6'945'600.00	6'708'118.71	5'741'087.05
Sous-total charges maîtrisables	**61'625'300.00**	***59'576'000.00***	***59'622'808.95***	***56'235'143.15***
Intérêts passifs	**801'000.00**	1'190'500.00	1'018'583.68	1'335'637.60
Amortissements	**6'402'700.00**	5'111'500.00	3'888'752.14	4'213'479.26
Rembts et subv. à des collectivités	**77'789'600.00**	77'670'400.00	78'215'091.43	81'219'703.83
Sous-total charges non maîtrisables	**84'993'300.00**	***83'972'400.00***	***83'122'427.25***	***86'768'820.69***
Attrib. fonds et financements spéciaux	**458'000.00**	586'000.00	2'017'918.50	6'310'783.33
Imputations internes (charges)	**10'749'100.00**	10'408'400.00	10'529'815.13	10'246'417.61
Sous-total charges internes	**11'207'100.00**	***10'994'400.00***	***12'547'733.63***	***16'557'200.94***
TOTAL DES CHARGES	**157'825'700.00**	**154'542'800.00**	**155'292'969.83**	**159'561'164.78**

Il est intéressant de constater que la part des charges maîtrisables se situe en-dessous du 40% du total des charges alors que durant les années 2004-2005, elles représentaient près du 60% du total des charges. Ce constat confirme bien l'érosion toujours plus marquée de l'autonomie financière communale.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :

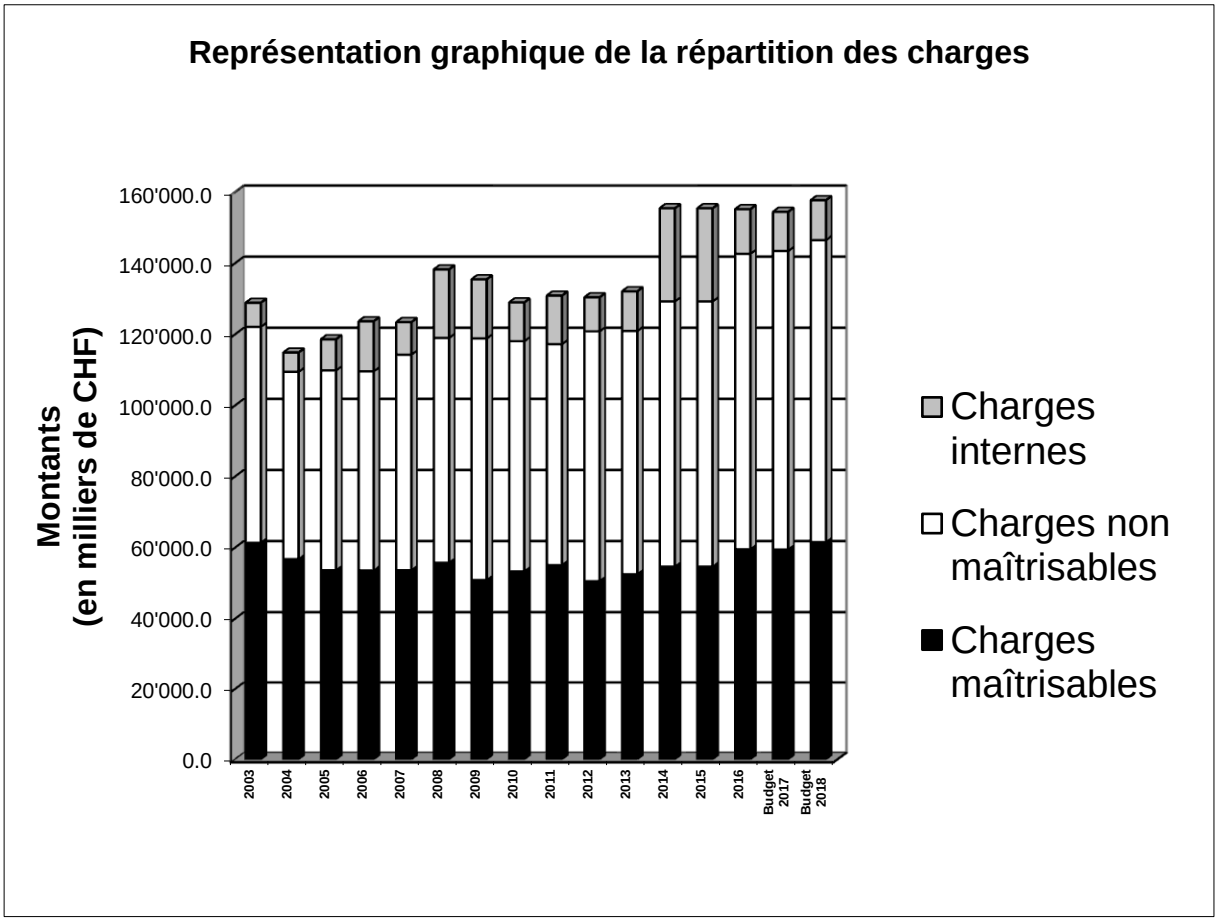

2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- Les revenus fiscaux ;
- Les revenus non fiscaux ;
- Les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à plusieurs années relativement représentatives, pour la sixième fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer, afin d'établir quelques prévisions.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018 (Taux de 61.0)	Budget 2017 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	**98'470'000.00**	97'049'000.00	1'421'000.00	1.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	**2'200'000.00**	2'700'000.00	-500'000.00	-18.5%
Total des revenus fiscaux	**100'670'000.00**	**99'749'000.00**	**921'000.00**	**0.9%**

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2018 est légèrement supérieur à celui calculé dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 (+0.9%).

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2018 et les comptes 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018 (Taux de 61.0)	Comptes 2016 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts	**98'470'000.00**	92'510'727.69	5'959'272.31	6.4%
Part à des recettes cantonales sans affectation	**2'200'000.00**	1'504'449.30	695'550.70	46.2%
Total des revenus fiscaux	**100'670'000.00**	**94'015'176.99**	**6'654'823.01**	**7.1%**

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2018 est supérieur de 7.1% par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2016. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2018 vient deux ans après le bouclement des comptes 2016 qui, rappelons-le, en matière de recettes fiscales, est une année très décevante. De plus l'augmentation de la population pulliérane aura des effets sur le niveau des recettes fiscales.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
Total acomptes 2016 facturés	*44'000'000.00*
Augmentation des acomptes de 4.0%	*1'810'000.00*
Total acomptes prévisibles pour 2018	***45'810'000.00***
Décomptes finaux sur années antérieures	*10'300'000.00*
Impôts sur les prestations en capital	*1'000'000.00*
Total de l'impôt à la source mixte	*900'000.00*
Activités dirigeantes (montant net)	*-90'000.00*
Impôt sur les frontaliers	*130'000.00*
Impôt récupéré sur les personnes physiques	*150'000.00*
Imputation forfaitaire personnes physiques	*-200'000.00*
Total porté au budget 2018	**58'000'000.00**

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune.

Par rapport aux comptes de l'année 2016, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2018, sont supérieures de 7.2%.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	**Impôt sur la fortune (en CHF)**
Total acomptes 2016 facturés	*12'000'000.00*
Augmentation des acomptes de 2.0%	*300'000.00*
Total acomptes prévisibles pour 2018	***12'300'000.00***
Décomptes finaux sur années antérieures	*3'700'000.00*
Total porté au budget 2018	**16'000'000.00**

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 2.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

Par rapport aux comptes de l'année 2016, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévue dans le budget 2018, sont inférieures de 1.5%.

2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total acomptes 2016 facturés	*2'900'000.00*
Augmentation des acomptes de 4.0%	*100'000.00*
Total acomptes prévisibles pour 2018	***3'000'000.00***
Décomptes finaux sur années antérieures	*500'000.00*
Total porté au budget 2018	**3'500'000.00**

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

Par rapport aux comptes de l'année 2016, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2018, sont supérieures de 3.4%.

2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
Total acomptes 2016 facturés	*5'700'000.00*
Augmentation des acomptes de 6.0%	*400'000.00*
Total acomptes prévisibles pour 2018	***6'100'000.00***
Décomptes finaux sur années antérieures	*1'700'000.00*
Impôt minimum - Recettes brutes	*0.00*
Total porté au budget 2018	**7'800'000.00**

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 6.0% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

Par rapport aux comptes de l'année 2016, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2018, sont supérieures de 19.1%. Ainsi, il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car, il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1er janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2018 correspond à celui qui a été réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative à l'impôt sur les droits de mutation, un montant légèrement inférieur à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

2.3.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous avons pris en compte pour l'évaluation relative aux impôts sur les successions et sur les donations, un montant supérieur de 23.8% à celui réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2016. Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire.

2.3.1.8. Par sur l'impôt sur les gains immobiliers

Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

2.3.1.9. Recettes fiscales – Conclusion

Globalement, par rapport aux comptes 2016, les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 6.7 mios, soit une progression de 7.1%. De plus, par rapport au budget 2017, nous constatons que les recettes fiscales sont légèrement supérieures de 0.9%.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2018, sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :

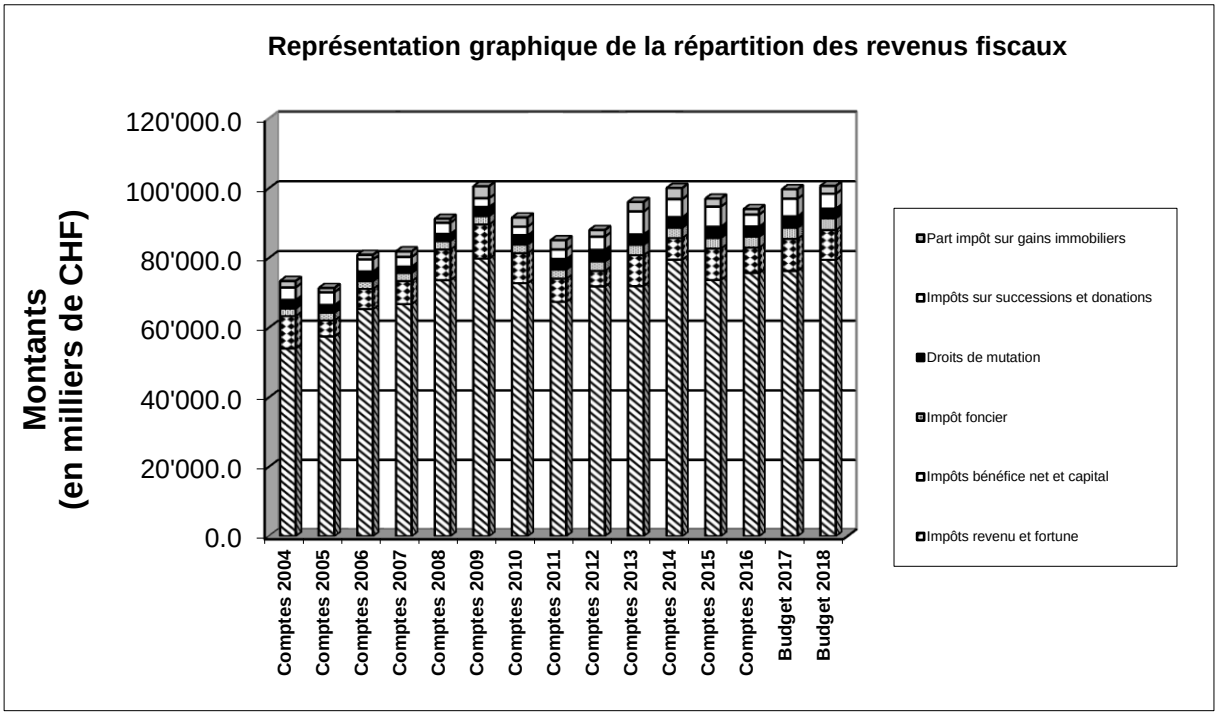

N.B : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	**25'000.00**	5'000.00	20'000.00	400.0%
Revenus du patrimoine	**7'464'200.00**	7'055'000.00	409'200.00	5.8%
Taxes, émoluments, produit des ventes	**19'065'800.00**	18'989'900.00	75'900.00	0.4%
Part. et rembts de collectivités publiques	**15'744'500.00**	16'924'000.00	-1'179'500.00	-7.0%
Autres participations et subventions	**78'400.00**	78'400.00	0.00	0.0%
Total des revenus non fiscaux	**42'377'900.00**	**43'052'300.00**	**-674'400.00**	**-1.6%**

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine privé et de la location des compteurs (eau et électricité).

De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, …), des ventes d'énergie (eau, timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vins, bois, …) et des remboursements de tiers.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2018 et les comptes 2016 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Comptes 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Patentes et concessions	**25'000.00**	25'439.40	-439.40	-1.7%
Revenus du patrimoine	**7'464'200.00**	7'817'419.85	-353'219.85	-4.5%
Taxes, émoluments, produit des ventes	**19'065'800.00**	20'071'593.57	-1'005'793.57	-5.0%
Part. et rembts de collectivités publiques	**15'744'500.00**	17'422'827.84	-1'678'327.84	-9.6%
Autres participations et subventions	**78'400.00**	75'498.00	2'902.00	3.8%
Total des revenus non fiscaux	**42'377'900.00**	**45'412'778.66**	**-3'034'878.66**	**-6.7%**

Globalement, les revenus non fiscaux sont proches de ceux prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2017 et inférieurs de 6.7% de ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :

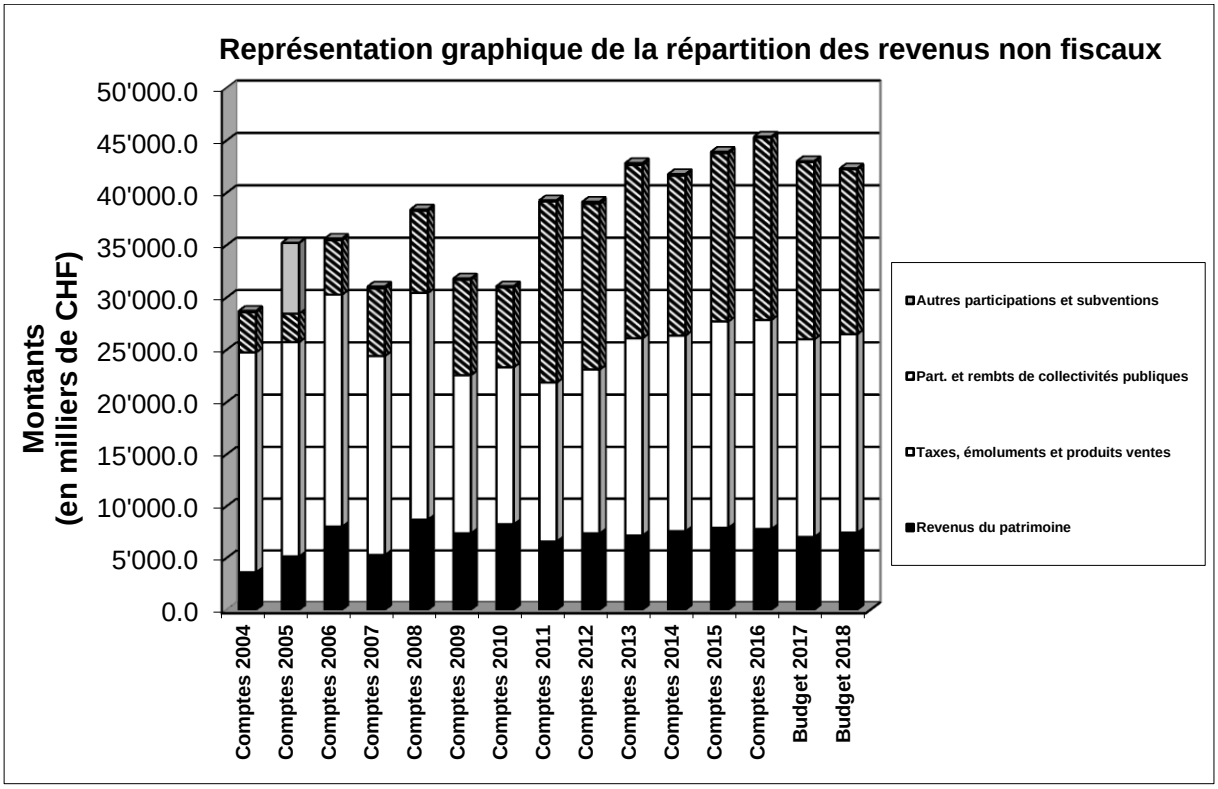

2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2018 et le budget 2017 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Budget 2017	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	**10'749'100.00**	10'408'400.00	340'700.00	3.3%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	**3'195'100.00**	1'456'300.00	1'738'800.00	119.4%
Total des revenus internes	**13'944'200.00**	**11'864'700.00**	**2'079'500.00**	**17.5%**

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2017 et les comptes 2015 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2018	Comptes 2016	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (revenus)	**10'749'100.00**	10'529'815.13	219'284.87	2.1%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	**3'195'100.00**	1'954'283.35	1'240'816.65	63.5%
Total des revenus internes	**13'944'200.00**	**12'484'098.48**	**1'460'101.52**	**11.7%**

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2016 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence sur le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

La forte progression constatée des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclement des comptes 2016, provient de l'utilisation du fonds de renouvellement de la STEP intercommunale afin de financer d'importants travaux de rénovations ainsi que l'utilisation des fonds d'égalisation des résultats pour le réseau d'épuration des eaux usées ainsi que pour le traitement et l'élimination des déchets.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

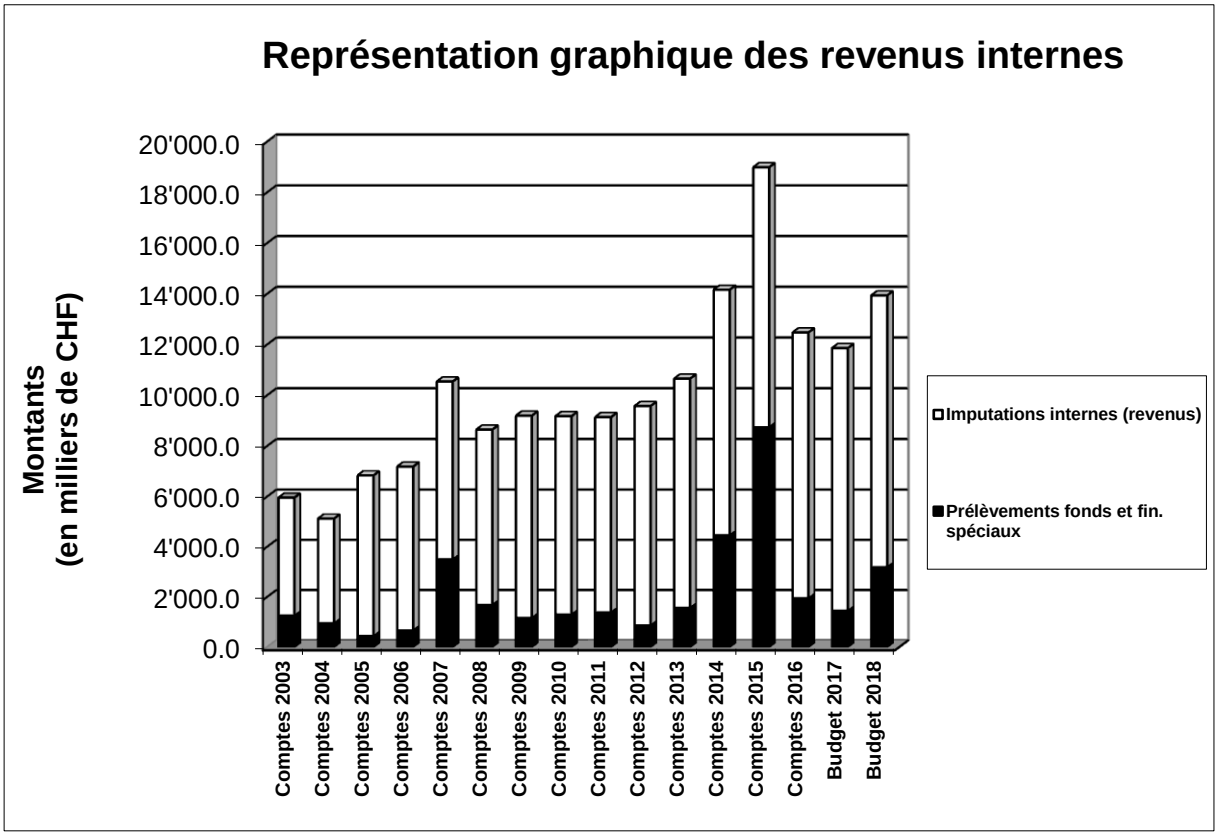

2.3.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2018, au budget 2017, aux comptes 2016 ainsi qu'aux comptes 2016 :

Intitulé	Budget 2018 (tx d'impos. à 61.0)	Budget 2017 (tx d'impos. à 61.0)	Comptes 2016 (tx d'impos. à 61.0)	Comptes 2015 (tx d'impos. à 63.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	**79'500'000.00**	76'300'000.00	75'715'223.24	73'711'304.21
Impôts sur le bénéfice net et le capital	**8'520'000.00**	9'200'000.00	7'269'458.15	8'985'485.83
Impôt foncier	**3'400'000.00**	3'200'000.00	3'144'461.10	3'066'488.30
Droits de mutation	**2'800'000.00**	3'300'000.00	2'938'483.90	3'248'077.90
Impôts sur successions et donations	**4'200'000.00**	5'000'000.00	3'392'751.30	5'723'813.50
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**50'000.00**	49'000.00	50'350.00	48'900.00
Part impôts sur les gains immobiliers	**2'200'000.00**	2'700'000.00	1'504'449.30	2'272'915.25
Sous-total revenus fiscaux	**100'670'000.00**	**99'749'000.00**	***94'015'176.99***	***97'056'984.99***
Patentes et concessions	**25'000.00**	5'000.00	25'439.40	2'659.65
Revenus du patrimoine	**7'464'200.00**	7'055'000.00	7'817'419.85	7'947'956.04
Taxes, émoluments et produits ventes	**19'065'800.00**	18'989'900.00	20'071'593.57	19'799'749.38
Part. et rembts de collectivités publ.	**15'744'500.00**	16'924'000.00	17'422'827.84	16'068'966.37
Autres participations et subventions	**78'400.00**	78'400.00	75'498.00	129'862.00
Sous-total revenus non fiscaux	**42'377'900.00**	**43'052'300.00**	***45'412'778.66***	***43'949'193.44***
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	**3'195'100.00**	1'456'300.00	1'954'283.35	8'752'430.13
Imputations internes (revenus)	**10'749'100.00**	10'408'400.00	10'529'815.13	10'246'417.61
Sous-total revenus internes	**13'944'200.00**	**11'864'700.00**	***12'484'098.48***	***18'998'847.74***
TOTAL DES REVENUS	**156'992'100.00**	**154'666'000.00**	**151'912'054.13**	**160'005'026.17**

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :

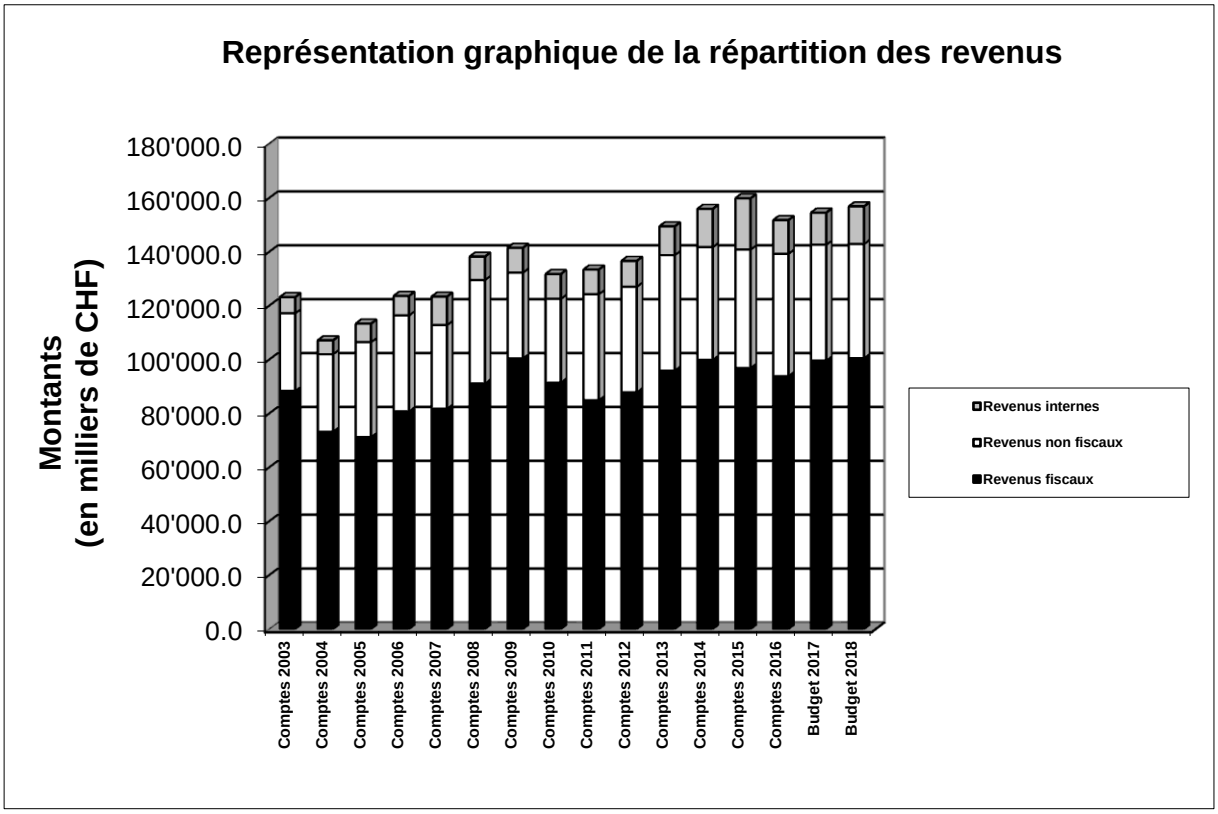

En 2018, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacrera :

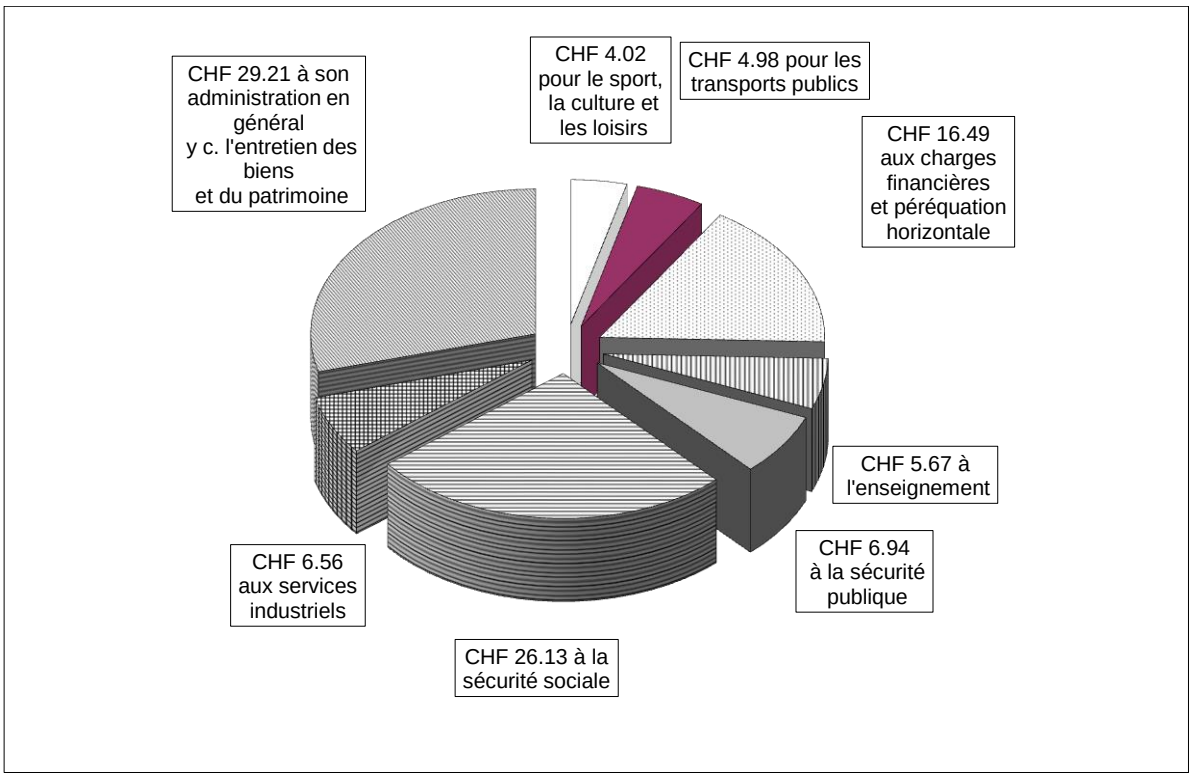

3. Communication

Un article relatif au budget 2018 sera inséré dans le journal communal.

Des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel sont planifiés.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de communication.

4. Conclusions

Le budget 2018 présente un excédent de charges (déficit) de CHF 833'600.00. Ce résultat négatif aurait pu l'être beaucoup plus sans les importants efforts consentis au niveau des charges maîtrisables.

Néanmoins, tout comme ces dernières années, la Municipalité s'efforcera, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, d'être en mesure de boucler les comptes 2018 avec un léger excédent de revenus.

Ainsi, malgré des charges supplémentaires telle que notre participation au financement de la péréquation directe horizontale, à la création de nouvelles places d'accueil de jour pour les enfants, à notre participation au financement de la police intercommunale, à la volonté de diversifier l'offre culturelle, à l'effort d'entretien du patrimoine communal, le budget 2018 qui vous est présenté n'est finalement pas très loin de l'équilibre.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants chantiers qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 100.0 mios au 31 décembre 2018. Malgré l'augmentation de la dette communale par rapport à celle constatée au 31 décembre 2016, nous devrions néanmoins observer une stagnation, voire même une diminution des intérêts passifs, grâce aux conditions extrêmement favorables existantes actuellement sur le marché des emprunts.

Pour l'avenir, les sujets de préoccupations concernant nos finances sont nombreux. Citons comme exemple le contexte économique actuel encore très incertain, la prochaine réforme de l'imposition des entreprises suite à l'échec de la RIE III, les adaptations du modèle péréquatif vaudois qui déploieront tous leurs effets durant l'année 2019. Tous ces

éléments auront des conséquences importantes sur la situation financière de notre Commune.

De plus, la Municipalité considère comme indispensable d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum de nos infrastructures ; raison pour laquelle une réflexion profonde devra être menée au niveau de la fiscalité pour les prochaines années.

Par conséquent, avec une fiscalité mieux adaptée aux différents défis qui attendent notre Commune ainsi qu'avec une gestion équilibrée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements, la Ville de Pully sera à même de relever ces nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune.

La Municipalité est convaincue que le budget 2018 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire afin d'offrir des prestations attendues de la population et maintenir la valeur du patrimoine.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° XX-2017 du 25 octobre 2017,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2018 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	157'825'700.00
▪ Total des revenus	CHF	156'992'100.00
▪ **Excédent de charges**	**CHF**	**-833'600.00**

après :

▪ Amortissements	CHF	5'801'200.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	458'000.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-3'195'100.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

d'approuver le budget 2018 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

G. Reichen Ph. Steiner

Annexes : Brochure budget 2018
Budget 2018 de la CISTEP